

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01061
Numéro SIREN : 853 000 024
Nom ou dénomination : MARIE AKTION

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2022 sous le numéro de dépôt 3095

MARIE AKTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 95 rue Jeanne d'Arc
76000 ROUEN
853 000 024 RCS ROUEN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 JANVIER 2022**

Le 27 janvier 2022,
A 10 heures,

La SAS CHILAC AKTION, représentée par sa Présidente Madame Marie PAILLOUX, agissant en qualité d'associée unique et Présidente de la société MARIE AKTION, s'est réunie extraordinairement au siège social.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie PAILLOUX, en sa qualité de présidente de la Société.

La SAS CHILAC AKTION possédant la totalité des 100 actions de 10 euros composant le capital social de la société, l'Assemblée Générale est déclarée être régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'Associée unique est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la présidence,
- Cession d'actions,
- Changement de Président

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'associée unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide d'autoriser la cession par la SAS CHILAC AKTION au profit de la SAS TWEED de 15 des 100 actions lui appartenant dans la Société pour un montant de 150 000 euros (cent cinquante mille euros).

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique prend acte de la décision de démission de Madame Marie PAILLOUX de ses fonctions de Présidente et décide de nommer en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

La société CHILAC AKTION
SAS au capital de 500 000 euros,
Siège social : 95 rue Jeanne d'arc 76000 ROUEN,
Immatriculée au RCS ROUEN sous le numéro 821 722 071,
Représentée par sa Présidente Madame Marie PAILLOUX

La SAS CHILAC AKTION exercera ses fonctions dans les dispositions légales et statutaires.

La SAS CHILAC AKTION, représentée par sa Présidente Madame Marie PAILLOUX déclare qu'elle accepte les fonctions de Présidente et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

La rémunération de la Présidente sera fixée lors d'une prochaine assemblée générale.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

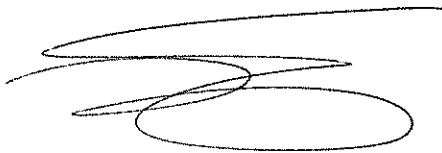
Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

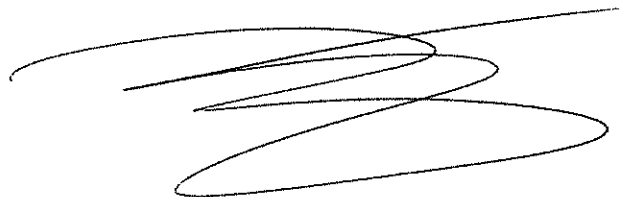
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associée unique.

SAS CHILAC AKTION

Représentée par sa Présidente Mme Marie PAILLOUX



Bon pour acceptation des
fonctions de Président
SAS Chilac Aktion
représentée par Marie Paillox



MARIE AKTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 95 rue Jeanne d'Arc
76000 ROUEN
853 000 024 RCS ROUEN

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 JANVIER 2022

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide d'autoriser la cession par la SAS CHILAC AKTION au profit de la SAS TWEED de 15 des 100 actions lui appartenant dans la Société pour un montant de 150 000 euros (cent cinquante mille euros).

DEUXIEME DECISION

L'associée unique prend acte de la décision de démission de Madame Marie PAILLOUX de ses fonctions de Présidente et décide de nommer en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

La société CHILAC AKTION
SAS au capital de 500 000 euros,
Siège social : 95 rue Jeanne d'arc 76000 ROUEN,
Immatriculée au RCS ROUEN sous le numéro 821 722 071,
Représentée par sa Présidente Madame Marie PAILLOUX

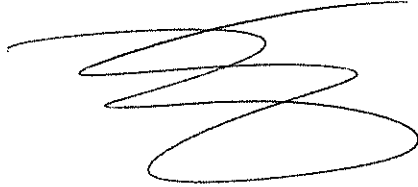
La SAS CHILAC AKTION exercera ses fonctions dans les dispositions légales et statutaires.

La SAS CHILAC AKTION, représentée par sa Présidente Madame Marie PAILLOUX déclare qu'elle accepte les fonctions de Présidente et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

La rémunération de la Présidente sera fixée lors d'une prochaine assemblée générale.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the top.